DEPARTEMENT PAS-DE-CALAIS

Mairie de ZOUAFQUES

ARRONDISSEMENT

SAINT-OMER

CANTON
SAINT OMER

Tél: 03.21.82.56.81

Mail: mairie.zouafques@wanadoo.fr

Place de l'Abbé Couplet 62890 Zouafques

.

N° 2023-08/01

Le Maire de la commune de ZOUAFQUES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU la demande formulée par la SARL DEMEYERE, avenue du 8^{ème} Zouaves, 59123 BRAY-DUNES, agissant pour le compte d'Enedis Calais,

Considérant la nécessité de prendre des mesures pendant le déroulement des travaux de raccordement souterrain en accotement en domaine public : extension du réseau souterrain depuis le support existant en accotement sur environ 350ml puis traversée de chaussée puis réalisation d'un branchement sur la rue de la Capelette, (joint le plan)

ARRÊTE

Article I: Entre le 28 août et le 15 septembre 2023, pour une durée approximative des travaux de 2 semaines, une restriction de circulation sera établie rue de la Capelette afin d'assurer la sécurité pour l'exécution des travaux mentionnés ci-dessus.

Article 2 :: La restriction de circulation sera mise en place par les moyens suivants :

- Stationnement, arrêt et dépassement interdits au droit des travaux
- Rétrécissement de chaussée
- Vitesse limitée à 30 km/h

Toutes ces restrictions seront « levées » à l'avancement du chantier afin d'occasionner le moins de gêne possible aux riverains, aux entreprises et à la circulation des véhicules.

Article 3: La signalisation réglementaire sera mise en place et entretenue par les soins et aux frais de l'entreprise DEMEYERE.

Article 4 : Madame la secrétaire de Mairie, la Gendarmerie Nationale et l'entreprise DEMEYERE sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Zouafques, le 10 août 2023

F. DUPONT

Maire de Zouafques

